



**RETRAITÉS
MOSELLE**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

L'interpro

Retraités Moselle

Le dossier du trimestre : L'eau, une ressource vitale à préserver

Succession d'épisodes caniculaires et inondations, notre région n'échappe pas aux actuels défis hydriques. La qualité de la ressource peut alors s'appréhender au regard de la consommation et de la variété des usages, mais également du point de vue de la préservation et de la renaturation des réserves d'eau disponibles.

Pages 5 à 8

**La CFDT retraités
vous souhaite
une bonne année 2024**

Protection pour le conjoint survivant



Le logement est très bien protégé pendant le mariage. La loi interdit à un des époux de disposer, sans le consentement de l'autre, du logement de la famille, cadre de vie et lieu de la communauté de vie, tant que le mariage subsiste.

Quid en cas de décès

En cas de décès, les époux sont également protégés, puisqu'ils sont héritiers, ce qui n'est pas le cas des autres formes de conjugalité. Leur cadre de vie fait l'objet d'une protection particulière. Un droit temporaire impératif, effet du mariage, va s'exercer pendant un an à compter du décès. Il permet au conjoint survivant de rester dans les lieux toute sa vie et de conserver l'usage

du mobilier, à condition qu'il en exprime sa volonté expresse ou tacite dans l'année de l'ouverture de la succession. Le logement gratuit est un avantage économique, extrêmement important.

Cette protection légale peut être renforcée

On peut améliorer cette protection légale soit par un testament, soit par une donation entre époux qui peut porter sur tout ou partie des biens. Le conjoint peut décider de ne prendre qu'une partie des droits des biens.

Quelle protection pour les pacsés et les concubins ?

Les partenaires et concubins ne

bénéficient ni d'une protection temporaire de leur logement, ni d'un quelconque droit d'héritier. Il faut nécessairement mettre en place des dispositions dernière volonté. Ces dispositions peuvent poser problème lorsqu'il existe des descendants. Ils sont héritiers réservataires et peuvent s'opposer à l'exercice d'un usufruit. S'il empiète sur leurs réserves, ils auront le droit de réclamer une somme d'argent pour les indemniser de l'atteinte portée à leur réserve.

A noter : Les partenaires de Pacs, comme les époux, sont exonérés de tout droit de succession.

Gilbert Jérôme

Bon à savoir

Il est important de signaler le décès rapidement à toutes les caisses de retraite pour éviter un versement à tort qu'il faudra rembourser. Les prestations sont dues jusqu'à la fin du mois qui comprend le décès du titulaire. En Alsace-Moselle, la pension de la Carsat est versée à terme à échoir (en début de mois).

Le conjoint survivant peut avoir droit à une pension de réversion sous

conditions, selon le régime d'affiliation de l'assuré. L'attribution n'est pas automatique, elle doit faire l'objet d'une demande.

Pour en savoir plus : www.cfdt-retraités.fr/3880

Si le décès de l'assuré est imputable à un accident du travail ou à une maladie professionnelle, les ayants droit (conjoint, concubin ou pacsé, enfants de - de 20 ans) disposent d'un délai de 2 ans pour demander une rente.



PERMANENCES

Information sur les droits à la retraite, la santé et maladies professionnelles
La CFDT Retraités de Moselle propose d'apporter des réponses sur les difficultés rencontrées par les salariés pour garantir leurs droits.

Prendre rendez-vous

- à Metz : tél. 03.87.16.97.74 - moselle@retraites.cfdt.fr

Reconnaissance et indemnisation des maladies professionnelles

Des militants formés se tiennent à disposition des salariés et des retraités sur plusieurs sites de permanences ouverts dans la région.

Prendre rendez-vous

SIDERURGIE : Ennery - tél. 09 79 58 16 73

CHIMIE - Plateforme de Carling : tél. 03.87.90.29.86

BASSIN HOUILLER - Freyming Merlebach : tél. 03.87.04.71.75

METZ : vendredi matin : tél. 03 87 04 71 75

Aide à l'accès aux services en ligne : les 1er et 3ème mardis du mois : tél. 03.87.16.97.74

L'année qui s'ouvre verra-t-elle enfin la réalisation de la loi « Grand Age » ?

C'est une perspective qui s'est ouverte avec l'adoption d'un amendement à la loi « bien vieillir » votée en novembre. Il prévoit la création d'une « loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge, qui déterminera la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie pour au moins cinq ans ». Nous espérons que, cette fois, l'engagement sera respecté !

En plus de nos propositions pour la prévention de la perte d'autonomie et l'amélioration de l'accompagnement médico-social (à domicile ou en établissement), nous rappellerons notre souhait de construire un financement universel par solidarité nationale ; une taxation de 1% sur les successions et donations permettra de faire contribuer tous les patrimoines.

Mais l'augmentation massive du nombre de 75/85

ans au cours de cette décennie nécessite d'apporter des réponses autres que celles relatives à compenser la perte d'autonomie. Ces personnes qui, pour n'être pas dépendantes, n'en sont pas moins fragiles, doivent pouvoir aussi bénéficier d'un parcours résidentiel adapté, d'une amélioration de l'accompagnement médico-social à domicile et d'un lien social maintenu.

Une loi « grand âge » ne peut donc se limiter à la question de la dépendance, elle doit aussi répondre à cette massification des anciens. C'est un défi pour les maires et les collectivités locales.

Cela doit être, pour nous aussi, un terrain d'investissement syndical de proximité.

Après plusieurs années de décrochage des pensions par rapport aux prix, et au vu du retour de l'inflation, nous attendions une véritable revalorisation des pensions et des mesures de rattrapage. C'est le minimum légal qui a été appliqué : +5,3% au 1er janvier.

Nous continuerons à porter notre revendication d'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen, pour une association des retraités aux fruits de la croissance et le maintien de leur niveau de vie au niveau de celui des travailleurs.

Mais les revalorisations financières ne sont pas les seules sources de garantie du pouvoir d'achat. Limiter les dépenses de logement et lutter contre la précarité énergétique en sont d'autres, que l'action syndicale doit aussi investir.

Au nom de toute l'équipe de l'UTR CFDT de Moselle : Bonne Année !

Sommaire

Pages

- 2 - Protection pour le conjoint survivant.
- 3 Edito
- 4 Vie de l'UTR :
 - Prochain congrès de l'UTR
 - La CFDT Retraités mobilisée
- 5 à 8 Dossier
 - L'eau, une ressource vitale à préserver.
- 9 Vie des ULR et SSR
 - SSR SGEN compte-rendu de l'AG
 - AG ULR de Metz.
 - AG ULR de Thionville.
- 10 à 11 Actualité
 - Bien vieillir.
 - Retraite des frontaliers.
 - Le Luxembourg et la dépendance.
 - AGIRC - ARRCO
 - Billet
- 12 Culture et lecture

ORGANE DE L'UNION TERRITORIALE DES RETRAITES CFDT DE MOSELLE

2 rue du Gal de Lardemelle - BP 80527
57009 Metz Cedex 1 - Tél. 03 87 16 97 74 - moselle@retraites.cfdt.fr
CPPAP n° 1026 S 05853

Abonnement annuel 6 euros - Parution trimestrielle

Directeur de la Publication Maurice Melchior

Maquette : JP S - Imprimé par imprimerie Klein - 9 rue Foch, 57240 Knutange



Maurice Melchior
Secrétaire général

La CFDT Retraités Moselle mobilisée pour l'action sociale dans le département

La commission santé de l'UTR 57 a travaillé tout au long de l'année 2023 sur le schéma de l'autonomie du département de la Moselle et sur le CDCA. Elle a pu constater différents dysfonctionnements :

- Blocage de l'instance représentative (le CDCA) par les démissions successives des vice-présidents de la formation « Personnes Agées », ainsi que de la présidente par délégation,

- Schéma de l'autonomie prolongé pour deux ans sans concertation ni bilan,

- Aucun bilan présenté ni financier, ni factuel,

- Aucune information sur les visites des Ehpad réalisées dans le département : qui ? quand ?

- Aucune information sur le budget, les investissements, la conférence des financeurs, etc.

A la suite de tous ces constats, la commission a décidé de mener une action syndicale en direction du Conseil départemental et l'a proposée à l'UTR dès juin 2023.

Le conseil et le bureau de l'UTR ont approuvé et soutenu cette action qui a donc pris les formes suivantes :

- Rédaction d'un tract qui a été distribué sur les différents marchés du département au cours de la semaine bleue en octobre 2023,

- Rédaction d'un courrier envoyé aux 54 conseillers départe-

mentaux pour demander des rendez-vous à propos de la politique de santé, de celle de l'autonomie, et des dysfonctionnements du CDCA dans notre département,

- Elaboration d'un questionnaire et d'une lettre type à leur adresser avant les rendez-vous pour préparer efficacement les rencontres de façon à ce que toutes les ULR puissent disposer d'un outil commun sur le territoire pour s'adresser à leurs élus,

- Un après-midi d'information/préparation (au siège de la CFDT à Metz) des militants volontaires pour rencontrer les élus sur le territoire,

- Un communiqué de presse présentant notre démarche et nos revendications a été envoyé par le secrétaire général de l'UTR, aux quotidiens et magazines locaux. Aucun n'a daigné donner suite à cette démarche !

Toutes ces actions ont été réalisées courant octobre 2023

Malheureusement, le retour de nos élus est beaucoup moins efficace !

Seuls deux conseillers de Moselle Est ont daigné répondre qu'il fallait s'adresser à Madame Romilly, l'élue chargée de la politique de l'autonomie dans le département et présidente du CDCA par délégation de Patrick Weiten. Elle avait bien évidemment déjà été sollicitée par les militants de son secteur géographique auxquels un rendez-vous

d'abord prévu le 22 novembre a été reporté au 13 décembre.

Les 4 élus socialistes et apparentés du CD ont également accepté de rencontrer notre délégation, malheureusement ils dressent le constat de leur impuissance dans ce conseil départemental.

L'article paru dans le Républicain Lorrain, présentant nos militants distribuant les tracts sur le marché de Saint-Avold, et titrant « Il ne fait pas bon vieillir en Moselle » nous laisse à penser que le conseil départemental et son président n'ont pas pu faire semblant de nous ignorer après cela.

Nous vous informerons des suites de cette action et du résultat du rendez-vous avec Madame Romilly dans un prochain numéro.

Le dédain avec lequel nous avons été traités par nos élus qui n'ont pas donné suite à nos demandes nous renforce dans l'idée de continuer à agir et à nous faire entendre en tant que CFDT, mais aussi citoyens et électeurs. Nous poursuivrons notre combat pour

- faire de la prévention de la perte d'autonomie un enjeu majeur,

- améliorer l'accès aux soins,
- renforcer l'aide à domicile, par la formation et la valorisation des personnels,

- augmenter l'encadrement en EHPAD.

Béatrice Clément Melchior

Le Congrès de l'UTR 57 aura lieu le mardi 28 mai 2024 à Creutzwald

Tous les adhérents sont invités à participer aux débats préparatoires organisés dans leurs structures syndicales locales, en particulier au cours des AG des ULR : Moselle Est le 26 janvier, Thionville le 5 février et Metz le 28 mars. Les rapports seront transmis aux structures le 26 janvier, les amendements à l'avant-projet de résolution générale seront reçus jusqu'au 22 mars. Les délégués mandatés par ULR devront être inscrits avant le 26 avril.



L'eau, une ressource vitale à préserver

Succession d'épisodes caniculaires et inondations, notre région n'échappe pas aux actuels défis hydriques. La qualité de la ressource peut alors s'appréhender au regard de la consommation et de la variété des usages, mais également du point de vue de la préservation et de la renaturation des réserves d'eau disponibles.

Qualité de l'eau : un enjeu sanitaire, démocratique et écologique

Pour une consommation mieux sécurisée...

Si les services de l'état et les fournisseurs d'eau potable affichent aujourd'hui des bilans qualitatifs convaincants, l'intégration progressive dans notre réglementation de la nouvelle directive européenne de décembre 2020 va modifier la donne. En effet, l'actualisation des listes de molécules contrôlées et l'évolution des technologies d'analyse vont durcir les normes actuelles de potabilité : l'empreinte eau (à l'instar de l'empreinte carbone) va progressivement intégrer l'affichage environnemental.

En période de sécheresse, la baisse du niveau des nappes favorise la hausse des concentrations de composés dans l'eau captée (sélénium, fluor, arsenic, sulfates...). On recourt alors à l'assemblage de différentes ressources en mobilisant, en particulier dans nos bassins miniers et ferrifères, les eaux d'exhaure aujourd'hui exploitables mais qualitativement fragiles : présence d'Atrazine (molécule interdite depuis 2003), trace croissante de pollution agricole de surface. L'exigence sanitaire de maintenir et améliorer la qualité de l'eau au robinet doit mobiliser toute la filière et l'adoption de mesures préventives et curatives, transparentes et sécurisantes, s'impose !!!



... et mieux adaptée aux usages

La disponibilité moindre de la ressource exacerbe les conflits d'usages et plaide pour la récupération des eaux pluviales et la réutilisation des eaux traitées (RéUT), afin de réserver l'eau potable aux seuls usages de l'alimentation. L'encadrement réglementaire de la RéUT n'autorise pas, pour l'heure, tous les usages possibles. Fortement consommatrices, les pratiques agricoles (mais aussi industrielles et artisanales) doivent évoluer pour répondre aux ambitions de la transition écologique.

Une qualité hydrique des milieux naturels à reconquérir

Autoépuration, protection contre les inondations, préservation de la biodiversité, sécurisation de l'approvisionnement... impliquent une optimisation du débit des cours d'eau et la recharge des nappes par une meilleure infiltration des eaux pluviales.

Cette restauration morphologique des cours d'eau et zones humides s'inscrit dans les objectifs du PAOT (Plan d'Action Opérationnel Territorialisé). En Moselle, seulement 7% des 135 masses d'eau superficielles sont en bon état écologique et 24% en bon état chimique. Parmi les priorités ciblées par l'agence Rhin-Meuse, le sillon mosellan (chlorures), la Sarre (phosphore), Rupt de Mad (nitrates), Merle et Rosselle (pollutions industrielles).

L'état chimique de nos eaux souterraines se dégrade également. L'ambition est de passer de 53% de bon état à 67% d'ici 2027. La protection des puits de captage participe de ces objectifs vertueux (58 points de captage identifiés comme prioritaires).

La problématique de l'eau revêt également la dimension démocratique du partage du bien commun. À cet égard, l'actualité des mégabassines est emblématique : le stockage de l'eau par assèchement de la nappe phréatique sert un choix d'irrigation de cultures gourmandes en eau et l'appropriation de la ressource au profit de quelques-uns.

L'eau, une ressource vitale à préserver

La Moselle est dotée d'un réseau hydrographique dense en rivières, étangs, lacs, zones humides et nappes souterraines, qui concourt à sa richesse économique, à sa biodiversité, aux approvisionnements en eau potable et rend viable notre environnement.

Les nappes alluviales de la Moselle, avec un volume estimé à 500 millions de m³, sont très exploitées du fait principalement de leur accessibilité aisée. D'importantes réserves d'eau brutes souterraines, héritées des anciennes activités minières (houille et fer), pourraient être à terme des opportunités à valoriser, sous réserve de qualité.

L'eau, indispensable aux activités humaines

Les usages liés à l'activité humaine nécessitent une ressource abondante en eau, qu'elle soit souterraine ou de surface. Par exemple, la centrale de Cattenom pompe dans la Moselle près de 200 millions de m³ par an, dont une grande partie est restituée. Hors énergie, plus de 1,4 milliard de m³ d'eau par an sont prélevés pour les usages industriels, domestiques et agricoles. L'alimentation en eau potable (431 milliards de m³ par an) provient à 90% des eaux souterraines et retourne, en grande partie, au sol. L'agriculture en prélève relativement peu (environ 10%) mais en restitue très peu. L'eau d'irrigation est perdue, ou plutôt « déplacée » dans le cycle.

Une eau dégradée par diverses pollutions

La pollution d'origine agricole, par les pesticides et les fertilisants riches en nitrates, demeure la principale responsable du mauvais état des rivières et surtout des nappes souterraines. Depuis 10 ans, la situation n'a pas évolué ni pour les nitrates ni pour les pesticides. Les bassins versants agricoles de la Nied et des principaux affluents de la Moselle (Madon, Seille, Orne) sont particulièrement affectés. D'autres pollutions (accidents industriels, déborda-

Des zones humides précieuses

Étangs, marais, tourbières, prairies, forêts... ces milieux humides sont nombreux sur notre territoire. Ceux qui résistent encore à la pression foncière et agricole sont de précieuses réserves de biodiversité et abritent de nombreuses espèces de faune et de flore. Ils possèdent des richesses écologiques, paysagères, voire sociales, insoupçonnées, tel le Domaine de Lindre. Au-delà de stocker le carbone, ces zones jouent un rôle essentiel à la régulation des crues et au soutien des étiages. L'humidité au sol constitue un atout face aux épisodes de chaleur.



ment de stations d'épuration et coulées de boues lors d'épisodes pluvieux exceptionnels...) comme l'artificialisation des sols provoquent l'asphyxie des cours d'eau et d'importants dégâts écologiques. Seulement 7% des eaux de surface sont en bon ou très bon état écologique, un score faible. Dans le sillon lorrain, les masses d'eau des alluvions de la Moselle restent contaminées par les chlorures, obligeant Metz à puiser dans le lac de Madine, en Meuse, pour l'alimentation en eau potable.

Des captages à protéger

La protection des captages d'eau potable est réglementée par une déclaration d'utilité publique

(DUP). Si une grande majorité des captages s'y conforme, plus de 12.000 ont dû être fermés en 30 ans et pas moins de 340 captages restent à reconquérir. Environ 15% des captages ne bénéficient pas de périmètre de protection sur leur aire d'alimentation.

Malgré la qualité parfois médiocre des eaux brutes, la grande majorité de la population bénéficie d'une eau distribuée de bonne qualité, à la suite de traitements.

L'eau fragilisée par le changement climatique...

Les sécheresses en 2018, 2019, 2022 ont particulièrement marqué les esprits. Au printemps dernier, l'insuffisance des pluies, combi-

née au développement de la végétation, à la croissance des cultures et aux températures élevées, avaient entraîné la diminution des nappes d'eau souterraine et des débits des cours d'eau. Aujourd'hui, les consommations sont stables et la Moselle dispose de ressources importantes. Demain, les besoins pourraient augmenter (par exemple énergie et agriculture) et le stress hydrique (risque de manque d'eau) selon les saisons ou les années, est fort probable.

...Et de plus en plus vulnérable

Les conséquences de l'évolution du climat sur la qualité de l'eau sont d'ores et déjà identifiées : étriages plus sévères dès le

printemps avec des seuils critiques en fin d'été et au début de l'automne, crues tardives et intenses, décalage de la recharge des nappes (davantage au printemps, moins en automne), fortes incertitudes sur la possibilité de remplir les lacs-réservoirs en cas de successions d'années sèches, augmentation de la température moyenne des eaux des lacs et rivières (prolifération des algues notamment).

La préservation et le partage de l'eau sont des enjeux cruciaux pour les activités humaines et pour les écosystèmes naturels. Jusque dans les années 2000, le territoire qui n'était pas, ou peu, confronté à ces questions est désormais obligé de les reconsidérer.



L'agence de l'eau du bassin Rhin Meuse



L'agence de l'eau est un opérateur de l'Etat. Elle a pour mission d'intérêt général de gérer et de préserver les ressources et les milieux aquatiques.

Elle accompagne les collectivités, les industriels, les agriculteurs, les associations, Elle soutient et valorise les projets et initiatives pour agir sur la santé, le cadre de vie, la préservation de la ressource en eau et la biodiversité.

Les agences ont également pour priorité la réduction des pollutions de toutes origines pour garantir le bon état des eaux et servir l'environnement et la santé, la restauration des milieux aquatiques, de leur fonctionnement naturel et de la biodiversité, de la continuité écologique et des zones humides, la gestion des ressources en eau et le partage de ces ressources dans un objectif d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

L'agence est gérée par un comité de bassin composé à 40% par les élus locaux des collectivités, 40% par les usagers, (industriels, agriculteurs, associations et des per-

sonnes qualifiées) et 20% par l'Etat et établissements publics.

Bernard MICHEL, militant à la CFDT, représente l'association CLCV au comité de bassin. Il rapporte la priorité de l'action du bassin sur les pollutions de l'eau par les nitrates liés au intrants d'engrais de l'agriculture ainsi que l'épandage des boues de méthaniseur ou de stations d'épuration. Il alerte sur la question du prix de l'eau justifiée par les besoins financiers en investissements pour l'assainissement et pour la modernisation des réseaux d'eau nécessitée par les déperditions importantes

Les ménages utilisent 40% de la ressource alors qu'ils en paient 80%. De plus en plus de collectivités s'engagent dans une tarification progressive assurant la gratuité ou un prix réduit pour un volume nécessaire par les besoins de la vie courante et des prix progressifs en fonction de la consommation. Il milite pour la limitation du coût de l'abonnement qui, pour certains abonnés, excède celui de la consommation.

Quelques chiffres

La qualité de l'eau distribuée en Moselle (eau au robinet) semble plutôt satisfaisante, si on compare les indicateurs départementaux aux statistiques régionales et nationales. En moyenne, 99,8% est conforme aux normes microbiologiques (98,7% pour le Grand Est, 97,6% pour la France). De même, la conformité physico-chimique s'établit à 97,6% dans le département, pour 96,2% pour l'ensemble du pays et 93,7% dans le Grand Est.

La collecte des effluents est conforme aux prescriptions nationales et européennes (directive ERU) à 99% en Moselle, contre 90% dans l'ensemble du Grand Est. Cette directive a pour objet de protéger l'environnement contre une détérioration due aux rejets des eaux résiduelles.

Le prix de l'eau potable en Moselle s'élève, en moyenne, à 2,26 € TTC/m³, sensiblement



égal à la moyenne pour la région Grand Est (2,25 €), mais très supérieur à la moyenne nationale (2,19 €). Ce prix comprend les redevances et les taxes, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.

La collecte des eaux usées pour l'assainissement collectif en Moselle revient à 2,13 € TTC/m³, entre la moyenne régionale (2,08 €) et la moyenne nationale (2,27 €).

À noter : 30.377 Mosellans, pour une population totale de 1.065.327 habitants, ne bénéficient pas d'un service d'assainissement collectif. Seuls 54,7% des dispositifs d'assainissement non collectifs sont conformes aux normes.

Source : Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, Office français de la biodiversité (statistiques 2022).

Le Mosellan consomme en moyenne 140 litres par jour

Selon le Centre d'Information sur l'eau, la consommation d'eau augmente avec le niveau de vie (piscines, voitures à laver, pelouses à arroser...). Les personnes à revenu modeste ont une consommation moyenne de 90 litres d'eau par jour. Une personne âgée consommerait en moyenne 105 litres par jour, sauf pour celles aux besoins spécifiques placées dans des résidences spécialisées (310 litres par jour). Les actions les plus consommatrices : se laver, aller aux toilettes, laver son linge, la vaisselle... Boire ne représente que 1% de la consommation en eau.



Dossier élaboré par :

Ombretta Frache,
Dominique Giroud,
Gilbert Jerome,
Pascal Landragin
et Bernard Maillard

Qui fixe le prix de l'eau ?

Le prix du mètre cube d'eau varie selon les communes. Le montant de la facture dépend de :

- La nature des ressources en eau, qui a un effet sur le coût du traitement de l'eau,
- La densité de la population : plus la population est dense, plus les coûts d'entretien du réseau par habitant sont faibles,
- La complexité et la longueur du réseau, etc.

À l'échelle locale comme nationale, la prise de conscience de la fragilité de cette ressource impose la gestion de l'eau dans le sens d'une économie de la ressource et d'une meilleure articulation entre périurbanisation et exigences de préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Vie des ULR et des SSR

L'Assemblée générale annuelle ordinaire de l'Union locale des Retraités CFDT de Metz et environs aura lieu le jeudi 28 mars 2024 à Metz. Comme d'habitude, la matinée sera consacrée aux rapports statutaires et une question préoccupant les anciens sera débattue avec un invité l'après-midi.

L'ULR de Thionville tiendra son assemblée générale le lundi 5 février 2024, Salle Verlaine à Thionville (à côté du théâtre municipal, parking place de la Liberté). Accueil à partir de 13h45

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SSR SGEN 57

Une vingtaine d'adhérentes et adhérents étaient réunis à l'assemblée générale le 21 novembre 2023.

Après un tour de table, la secrétaire, Béatrice Clément, a présenté le bureau de section et a fait appel à candidatures pour étoffer ce bureau.

Le trésorier, Maurice Melchior, a fait un point sur les finances, qui se portent bien depuis la gestion autonome du compte.

Le secrétaire général de l'UTR a ensuite évoqué l'actualité sociale et syndicale, avec un retour sur la réforme des retraites, et la bonne image de la CFDT lors du conflit.

Les interventions de la salle sont revenues sur le pouvoir d'achat et la loi grand âge. Sans cesse repoussée, celle-ci est devenue une proposition de loi sur le «bien vieillir», avec une priorité affichée sur le maintien et le suivi des personnes âgées à domicile.

Un « contre-salon des vieilles et vieux », organisé à l'initiative du Conseil National Autoproclamé de la Vieillesse (CNaV), a eu lieu les 17, 18 et 19 novembre à Paris. L'UCR y tenait un stand. Riche en débats, ce contre-salon voulait s'opposer au traditionnel salon des seniors à visée purement commerciale.

Une action a été menée par les retraités de Moselle, à l'initiative de la commission santé de l'UTR, en direction du Conseil Départemental : diffusion de tracts sur les marchés et demandes de rendez-vous aux élus. Constat est fait que même si la politique sociale du département laisse à désirer, en particulier au niveau de la prise en charge de l'autonomie, et que le CDCA ne fonctionne pas, peu nombreux sont les élus à avoir répondu.

Les prochains rendez-vous démocratiques du syndicat : congrès de l'UTR57 en mai 2024 et assemblées générales des Unions locales. Les volontaires pour ces instances sont les bienvenus.

Béatrice et Jacqueline, qui représentent les retraités SGEN57 au conseil de l'UFR, ont fait part de l'intérêt d'y participer.

La dernière partie de l'AG était consacrée à la problématique de la grand-parentalité.



Elisabeth VILLARD, de l'EPE (Ecole des parents et des Educateurs de Moselle) était invitée. Elle a présenté les nombreuses activités pluridisciplinaires de la structure (formation, médiation familiale, centre d'écoute, consultations, café des parents...).

Les participants, qu'ils soient grands-parents ou non, ont pu travailler et échanger sans tabous sur la transmission, l'éducation, les rapports avec les parents et les petits-enfants, la posture à adopter, les difficultés rencontrées. Les discussions étaient riches et l'intervenante très à l'écoute.

Les discussions ont pu se poursuivre lors du repas pris en commun à l'issue de la réunion.

Béatrice Clément-Melchior

Coordonnées des Unions Locales et Sections Syndicales de Retraités de Moselle

ULR Metz et Environs - 2, rue Gal de Lardemelle - 57000 Metz - tél. 03.87.16.97.74

ULR Moselle Est - 13, rue de la Rosselle - 57800 Freyming Merlebach - tél. 03.87.04.71.75

ULR Sarrebourg - 1 Av. Clemenceau - 57400 Sarrebourg - tél. 03.87.23.78.80

ULR Thionville-Fensch - 14, rue du Vieux Collège - 57100 Thionville - tél. 03.82.53.34.12

SSR Chimie - Plateforme de Carling - tél. 03.87.90.29.86

SSR Mineurs - Freyming Merlebach - 13 rue de la Rosselle - 57800 Freyming Merlebach - tél. 03.87.04.71.75

SSR Sidérurgie : 7, rue Pablo Picasso - 57365 Ennery - tél. 09 79 58 16 73

SSR Sgen57 - Metz - tél. 06.09.91.44.60



Bien Vieillir...

La Moselle figure parmi les mauvais élèves de l'accompagnement du grand âge. Selon l'enquête de l'Association des directeurs des établissements au service des personnes âgées (AD-PA), il n'y fait pas bon vieillir. Face au vieillissement de la population, la société doit pouvoir offrir aux seniors une meilleure

Une loi pour « bâtir la société du bien vieillir »

L'État a accordé un coup de pouce financier de 100 millions€ pour venir en aide aux structures en difficulté. Cela ne le dispense pas d'engager de vraies réformes structurelles ! La CFDT Retraités attend, depuis longtemps, une vaste réforme passant par un fort investissement financier face au défi du vieillissement de la société.

La société du bien vieillir, une manière de vivre dans l'histoire

Le bien vieillir ne se résume pas à la vie en établissements. Selon le Baromètre Petits Frères des Pauvres, 87% des personnes âgées veulent vieillir à domicile. Pensions de famille, petites unités de vie, colocations intergénérationnelles, accueillants familiaux..., il existe de multiples modèles d'habitat alternatif à développer pour sortir du choix domicile ou Ehpad. L'adaptation des logements (solution domotique, boîtier de téléassistance, monte-escalier, etc.) est un levier majeur pour préserver l'autono-

Lutter contre l'isolement, une urgence

En 2022 en France, 1,5 million des plus de 75 ans souffraient d'isolement et quelques 530.000 seraient en « mort sociale » par absence de contacts et de lien social. « On ne vit pas pour battre des records mais pour être avec les autres » estime Serge Guérin, sociologue, spécialiste du vieillissement.

mie à domicile. Transports, bancs publics, commerces et services de proximités..., tout l'espace urbain est à reconsidérer.

La société du bien vieillir, c'est aussi bien la question de la prévention des risques de précarisation ou le financement de la perte d'autonomie que l'accès à la vie sociale. La priorité aujourd'hui est d'améliorer la qualité de vie dans l'avancée en âge.

Ombretta Frache

L'enquête épingle les départements, dont la Moselle, coupables d'avoir sous-revalorisé leurs dotations aux structures dédiées à l'accompagnement des personnes âgées. Alors que l'inflation est de l'ordre de 6%, la Moselle a revalorisé sa dotation de 1,5% seulement.

Des difficultés financières de plus en plus grandes

La situation est critique pour certains Ehpad (publics et associatifs) en raison de la hausse de l'énergie, des denrées alimentaires, de l'augmentation des coûts salariaux et du manque de personnel. En face, les hausses de tarifs d'hébergement, à la charge des familles, sont encadrées par un taux directeur fixé par les conseils départementaux. Près de 80% des Ehpad n'auraient pas bouclé leur budget en 2022.

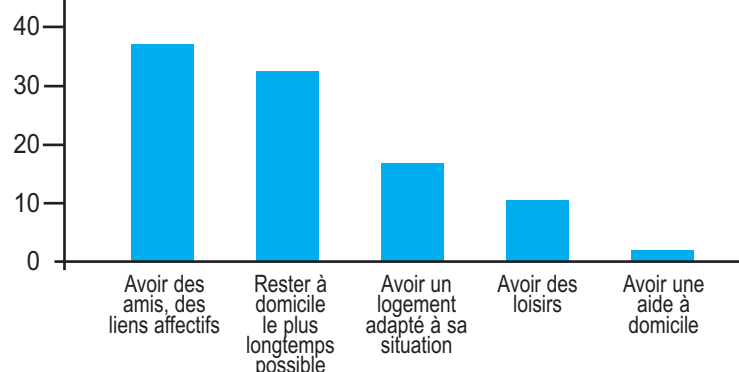
La Moselle sous équipée

Notre département dénombre 197 maisons de retraite, dont 121 Ehpad, pour une capacité d'accueil de 11.300 places, correspondant à un taux d'équipement de 134 places disponibles pour 1.000 personnes de plus de 75 ans, au-dessous de la moyenne nationale de 148.

En Moselle, 26% de la population a plus de 60 ans, dont 9,2% de plus de 75 ans. En 2030, le vieillissement s'accroîtrait et le nombre de personnes dépendantes atteindraient 31.900 (+ 31% depuis 2013).

Et pour "bien vieillir", il faut avant tout :

-Champ : ensemble de la population-



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, début 2016.

Des points de retraite complémentaire pour les frontaliers au chômage

Les salariés frontaliers, non bénéficiaires des dispositions de l'Accord National Interprofessionnel du 17 novembre 2017 en raison du lieu d'exercice de leur dernière activité mais titulaires d'un revenu de remplacement versé par Pôle emploi, peuvent également prétendre à l'attribution de points de retraite complémentaire au titre de l'article 65 de cet accord. Ces points sont calculés sur la base des taux de cotisations obligatoires en prenant pour référence les rémunérations à partir desquelles le revenu de remplacement est déterminé.

Le Luxembourg contribue au financement de la dépendance en Moselle

Les conseils départementaux de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle percevront une contrepartie luxembourgeoise aux frais qu'ils engagent pour répondre aux enjeux de dépendance des retraités frontaliers. C'est un amendement à la loi de financement de la sécurité sociale de 2024 qui le permettra. Il répond ainsi à la volonté du Luxembourg de contribuer au financement de l'Allocation personnalisée d'autonomie dans le cadre de la coordination des systèmes de Sécurité sociale. Les frontaliers ont cotisé pour la dépendance au Grand-duché à hauteur de 1,5% de leurs revenus.

AGIRC ARRCO

Le gouvernement a menacé de prélever une contribution dans les caisses de retraite complémentaire, sous prétexte que le recul de l'âge apportait des ressources supplémentaires estimées à 22 milliards d'euros d'ici à 2037. Il s'est ravisé face à l'opposition unanime des syndicats et du patronat. Il pose la condition que ces derniers se réunissent pour "définir un cofinancement des minima de pension des salariés, ou d'autres dispositifs de solidarité, à partir de 2024".

Le chiffre annoncé est contesté notamment en raison d'une décision prise par les partenaires sociaux, de suppression de la mesure injuste de minoration de 10% sur retraite complémentaire pendant 3 ans, pour les nouveaux retraités partant à l'âge légal. Le recul de l'âge légal étant effectif,

cette minoration ne se justifie plus. Le gouvernement ne tient pas compte que cette mesure avait produit un effet dissuasif sur l'âge de départ de ces nouveaux entrants et ainsi permis d'augmenter les recettes du Régime général.

Les syndicats et le Medef reprennent la main. Ils se sont retrouvés pour étudier comment le régime de retraite complémentaire des salariés du privé pourrait contribuer à l'augmentation des petites pensions.

Les dispositifs de solidarité représentent déjà 26 % des prestations versées par le régime, dont la moitié relève des pensions de réversion, le reste relevant des majorations familiales, de l'indemnisation du chômage, de la prise en compte du handicap, etc.

Gilbert Jérôme

Billet

En français !

En 2018, dans une entreprise de presse mosellane, un élu CFDT dut rappeler la direction au respect de l'article L.1321-6 du Code du travail : « Tout document comportant des obligations pour le salarié [est] rédigé en français ». Pour convoquer les salariés à un « training space » (sic), un manager avait cru bon de frimer en globish.

Une mésaventure qui rappelle la fronde de hauts fonctionnaires de Bercy en 2007, lorsque Christine Lagarde, ministre de l'Économie, prétendit tenir ses réunions de travail en anglais...

On pourrait à l'infini multiplier les exemples de recul ou d'abandon de la langue nationale. Snobisme, paresse, ignorance...Même le président de la République (dont la langue, ne l'oublions pas, est constitutionnellement le français) se gargarise de « start up nation » et de « make our planet great again ».

Mais, comme le « en même temps » est sans limite, le même président a inauguré en 2023 la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, là où son lointain prédécesseur François Ier officialisa l'usage du français.

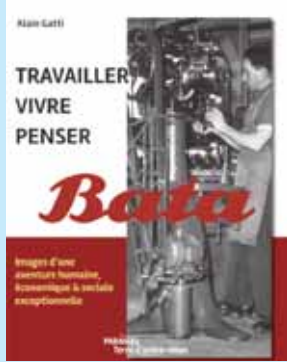
Il s'agit, dit-on, de faire « rayonner » la langue de Molière, telle qu'on la parle au XXI^e siècle dans un univers mondialisé. Belle ambition, qu'on servira d'autant mieux qu'on utilisera toutes les subtilités, toutes les souplesses et toutes les élégances de notre langue sans aller chercher ailleurs ce que nous avons en abondance.

Bernard Maillard

Travailler, vivre et penser Bata

Alain GATTI

Après « Chausser les hommes qui vont pieds-nus » paru en 2003, Alain Gatti revient sur la formidable aventure humaine, économique et sociale de la fabrique de chaussures Bata, en privilégiant cette fois l'image.



Fermé depuis 2001, l'entreprise avait mis en place une organisation du travail novatrice au prix de conditions de travail difficiles pour les salariés.

L'entreprise a construit sa propre idéologie, le « bataïsme », une véritable religion du travail, développant un paternalisme très particulier : un monde clos et une société totalisante.

Mais Bata avait aussi sa part de lumière avec un cadre de vie, d'habitat et des loisirs de grande qualité.

C'est cette expérience hors norme que relate cet ouvrage.

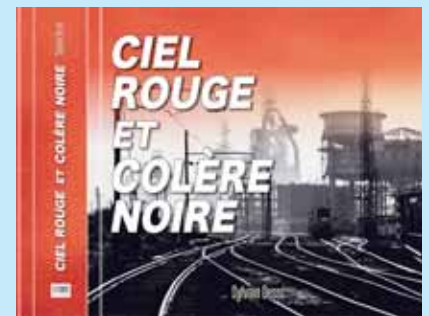
(livre disponible en librairie et chez l'éditeur Éditions des Paraigres 4 rue Lançon 57000 Metz, au prix de 49 €)

Ciel rouge et colère noire

Sylvain Dessi

C'est le livre qui manquait sur l'histoire de la sidérurgie en Lorraine ! On a beaucoup écrit sur les manifs, sur les fermetures d'usines, sur les friches industrielles... Beaucoup d'écrits, mais peu de photos ! Avec le livre de Sylvain, vous allez en avoir plein les yeux. C'est un héritage dont nous pouvons être fiers.

Pour le commander (39 € - compte d'auteur) rendez-vous sur le site : sylvaindessi.fr



Cinéma

L'Abbé Pierre, une vie de combats



Un film dont le premier aspect est la similitude avec la situation actuelle de la pauvreté, près de 70 ans après les faits. C'est désespérant !

On y découvre le rôle déterminant d'une femme dans le combat mené par l'Abbé Pierre. Militante de gauche et fervente catholique, Lucie Coutaz a œuvré sans relâche auprès de l'Abbé Pierre pour lutter contre la pauvreté et créer Emmaüs.

C'est une surprise qui suscite quelques interrogations quant au regard d'une société « machiste » de ces années-là. On voit d'ailleurs une Assemblée nationale où la parité est totalement absente. L'aspect le plus positif du film est sans doute que des femmes et des hommes continuent inlassablement le combat pour la dignité des sacrifiés d'un libéralisme économique qui creuse les inégalités.

Gisèle Demmer

Le musée de la Moselle en 39/45 à Hagondange

La deuxième guerre mondiale a marqué les Mosellans : évacuation, annexion, expulsion, incorporation de force, répression. Créé par des bénévoles passionnés et experts, le musée de la Moselle en 39/45 raconte notre histoire locale.

Les nazis ont imposé la nationalité allemande, incorporé de force les Malgré-nous. Envoyés sur le front de l'Est, nombre d'entre eux ont déserté vers l'URSS. Ils ont été enfermés dans le camp soviétique de Tambov, un horrible camp stalinien !

De nombreux Mosellans ont été



Reconstitution d'une salle de classe

expulsés dès 1940 parce que francophones ou juifs ou trop français !

Ce petit musée, rempli de documents, de cartes, de mannequins, de reconstitutions, se visite seul,

ou mieux, avec un guide bénévole.

Il faut saluer l'Association pour la conservation de la mémoire de la Moselle en 1939/45 (Ascomemo). Elle assure une mission mémorielle et enrichit notre histoire. Confiez-leur vos documents d'époque inutilisés.

Pratique : 2 rue des Artisans. Ouvert les mercredis de 9 à 12 h., le 1er dimanche du mois de 14 à 18 h. Et sur RDV avec au moins 5 personnes.

<http://ascomemo.chez.com/>
tél. : 03 87 72 08 65

Claude Wagner